

PARTAGE ET CULTURE EN ASPE

Saison 2022-2023

Quelques précisions :

L'adhésion de chacun est toujours essentielle pour le bon fonctionnement de notre association. Elle est obligatoire pour pouvoir voter lors de l'Assemblée Générale.

Notre association est reconnue d'intérêt général et peut donc émettre des reçus fiscaux permettant une déduction fiscale de 66 % du montant versé.

Début 2023, le reçu fiscal sera adressé à tous ceux qui en feront la demande lors de l'adhésion.

BULLETIN D'ADHESION 2022-2023

NOM :

Prénom(s) :

Adresse postale :

Adresse mail :

Tél Fixe :

Tél Portable :

Nous vous proposons quatre tarifs d'adhésion par personne :

15 €, 30 €, 45 €, 90 €

J'adhère à PCA et je verse la somme de

J'accepte* que les données ci-dessus soient utilisées par PCA pour m'envoyer des courriers électroniques ou postaux

** obligatoire en application du règlement général sur la protection des données (RGPD)*

Je désire recevoir le reçu fiscal début 2023 : **oui** **non**

Transmettre bulletin d'adhésion et règlement à :

**PARTAGE ET CULTURE EN ASPE
MAIRIE D'ACCOUS
64490 ACCOUS**

A

le

Signature